



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants suppléants de l'Indonésie au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 février 2007 indiquant que Sidharto Reza Suryodipuro et Abdulkadir Jailani ont été nommés représentants suppléants de l'Indonésie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

